

## **Lettre d'information SNCVD 30 11 07**

### **1- Comment entrer dans l'accréditation**

**Les modalités vous sont précisées dans la pièce jointe.**

### **2- Le PLFSS 2008 a été adopté**

**La remise aux patients d'une information sur les honoraires est rendue obligatoire. Il ne s'agit pas d'un devis et cela ne s'inscrit donc pas dans les lois pour les consommateurs (avec délai de rétractation, etc...). Vous trouverez bientôt des conseils pour établir cette note d'honoraires.**

**Le secteur 2 ne sera pas encadré cette année.**

### **3- Un directeur d'un établissement de la générale de Santé a organisé une réunion pour mettre en place un « secteur 1 sécurisé » dans son établissement. Vous trouverez en pièce jointe, la présentation des chirurgiens viscéraux de l'établissement.**

### **4- Mode d'emploi pour la part complémentaire variable des PH Vous trouverez en pièce jointe le point fait par André Elhadad.**

**A partir de l'an prochain, seuls les collègues à jour de leur cotisation, recevront les lettres d'information. La cotisation, c'est 100 euros, à l'ordre de SNCVD, à adresser au Dr Hutin, trésorier SNCVD, clinique Aumont, 52 ter avenue de Saint Cloud 78000 Versailles.**